

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



CIB No 61480

: 61/63 - Rue Grand-Vinåve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

					E D'UN			ON ELEC						
Rapport N°: 19 2013 12 16/04. Date du Contrôle: 1012 2013.						Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :								
Date du Cor	ntrôle : 🖊	012	2012				- 16	- V1	UELMO,	VT.				
Propriétaire (Nom-Prénom): La VAJEITA. + 11						N°TVA/N°								
Adresse :	0	/				Adress	e de l'inst	allation :	Pier.	d. (Plu	M		
						Adresse de l'installation: Pue de 6, lly, M								
1) REF				oten	ne : PRO-	INS-F-1)		(0)	ola Cle	/ .	10000		
2) TYPE D	E CONTR	ROLE :		- Titel	ne . rico	1110 6 1								
3) TYPE D I Unité d'ha Distributeur Alimentation Colonne d'a Nombre de	tableau	Parties principal on: VEVA	commune : XVA 4 	XAD	res : cordemen mm², l mr terminaux	Protection ² . Inter	câblage n raccord r-Sect.Gé R _E	tableau : T ement : néral : 28.Λο Ω	ension :	. (□ In r	nax. à pre			
Type prise d	e terre :	□ boucle	piqu	iets -3										
Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés		I _{cc} en kA	I _a en A	Circuits protégés	In en A	I _{cc} en kA	I₄ en A	Circuits protégés		
4) DESCRI	PTION I	DE L'INS	TALLATI				100	0.4	,					
Circui	ts	1	ctions	Se	ctions		Circuits	P	rotection	ıs	Secti	ions		
BCI	1.0	7	1/3/4		1,5'									
DOMIK	6.	Chilos	9 13 84		25.				12 4-11					
10.00		1			MA DE									
5) MANQU	EMENTS	:				IF sol	7							
						1-7310		DE 0-01'0		The series	- X - X - I U			
		1984					and a			10,500				
							100000		John Mary					
	175-1919	A INSTALL				100		2000						
					n n									

□ - <u>L'installation n'est pas conforme</u>. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

🗆 - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

□ - Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le

Nom/signature de l'inspecteur Pour CIB,	Date d'émission : As 12 2013	Nom/signature du demandeu
Page 1/1 Ce rapport comporte ann	exe(s)	RAP/CIB-E01/0910-Rév.11



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

CIB N

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde

00148	U		: 18B Rue				-0298168-2		Tél: 065 34 @skynet.be		ex : 065 36	FIDENTIEL		
<u>P</u>	ROCES		L DE CO											
Rapport Nº :	1920	1312	10/04			Personi	ne respon	sable de l'e	exécution	du trava	il (Nom-P	rénom):		
Rapport N°: 19 2013 12 10/04. Date du Contrôle: 10 12 2013.						Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :								
Propriétaire (Nom-Prénom)						NºTVA/	N°C.Iden	1:591	1263	5 33-8	11.			
Adresse :						NOTVA/N°C. Ident.: Syl-1263533-81. Adresse de l'Installation: Rue de Gilly, M								
						6010 Courlet.								
3) TYPE D' -Unité d'ha Distributeur Alimentation	en de comen	ROLE : ntrôle ava ntrôle d'u réseau p LATION D Parties principal	ant mise some installa ublic de di : confimune : W.S. 4	ous tension ition élect stribution es	on d'une i rique BT d res : cordemen	nstallatio et TBT do nt suivant Protectio	n électrique omestique câblage t	ue BT et Ti en vue d'o , soumi tableau : T ement :	BT domes un renford se à Dan ension :	tique. cement d	e puissand l'Art.87 V. max. à pré	.du RGIE.		
Colonne d'ali	imentatio	on: VE.VA	99	X/10	m	m². Inter	r-Sect.Gé	néral :	7.0	1	A.			
Nombre de t				The state of the s		-		/		RIGEN = 7	. MΩ.			
Type prise de					w				II v 4		T A	Circuits		
Différentiels	In en A	I _{cc} en	I₄ en A	Circuits	,	I _{cc} en	I₄ en A	Circuits protégés	In en A	I _{cc} en kA	I₄ en A	protégés		
4) DESCRI	40	3	0,3	Tous	40	_3_	0,03	ISL						
Circuit			ections		ctions	Circuits			Protections Sections					
ABCI	u	los/160	1/3/1		352			1	166					
DEMIK	L	the lo	9 13kg		25.	1	WA 1586			-	W. W.			
	b - 6.0	1	A Charles	1000										
5) MANQUI	EMENTS	5:			1	VESN	1							
					41		113		1111111111					
								1977	in the	3410		18 7		
	As As As	1			,									
- Many in	in more	100	This res	11/2/11/11	1		POLE -					1		
				Late!		L internal	001/16				La Laboration	P. C.		
 6) NOTES: Le différenti Les schéma Installation A connecte 	el généra as : 🔎 🔾 plomb	ont été si perie 🛭 s	gnés. 🗆 i anitaire :	n'ont pas	été signé	s. ab	sence de	schémas.						
7) CONCLU	SION:							1 .		. /.				
L'install	ation es	t confor	me. La pro	ochaine vi	isite est à	prévoir a	avant le :	101-	C203	<i>Y</i>				
□ - L'install être exécutés installations, □ - Dans le d une copie du haute surveill	ation n'es s sans ret les infrac délai d'un procès ve lance des	est pas c tard, et to ctions ne an à dat erbal sera installati	conforme. Dutes mesu constituen er de ce jo a envoyée ions électri	Les trava ures adéq et pas un o our, en ca conformé iques don	aux néces juates doi danger po s de refus ément à l' nestiques	vent être vent être our les pe s d'une se Art. 276.	pur faire d prises po ersonnes e econde vis 02 du RG	isparaitre our qu'en c et les biens site ou au IE à l'Adm	les manquas de ma s. cas où de inistration	intien en s infracti de l'Ene	service do ons subsistergie prép	es steraient, osée à la		
 Les résu par le même renforcement 	organism	e en vue	de comple	éter le do	ssier. Le	ettre de présent d	conclusion locument	on. Un ex ne valide	amen con pas la mis	nplément se sous to	taire est à ension ou	exécuter le		
Nom/signatur	e de l'ins	pecteur			Date d'ém				No	m/signat	ure du de	mandeur		
Pour CIB,	=1	1		/	2012.	613								







